L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 7 MAI.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

VII.

LE MASSACRE—Suite.

Le spectre tomba sur le second maître, qu'il renversa sous lui, et dont il étreignit le cou entre ses mains puissantes et crispées, avec des ricanements, des rauquements de tigre dévorant un cadavre encore pantelant.

Le misérable matelot se défendit de son mieux, toujours en implorant l'aide et le secours de ses camarades.

Vains efforts.

L'étau humain se resserrait de plus en plus autour de sa gorge.

En moins de temps qu'il ne nous en faut pour raconter le fait, ses cris, ses appels se changèrent en un râle convulsif!

L'agonie venait.

La mort n'était pas loin.

Un suprême et dernier cri de secours, poussé par le second maître, tira les révoltés de leur stupeur et de leur inaction.

D'un commun accord, ils s'élancèrent au secours de leur compagnon.

Les sentant venir, le spectre se releva.

Avec lui, il redressa d'une secousse brève et sèche le corps du matelot, qu'il étreignait toujours à la gorge, et, sans prononcer un mot, il laissa les autres approcher.

Les matelots se jetèrent sur lui.

Ils le saisirent.

Il se laissa faire.

Seulement, il tenait si fermement serrée la gorge du second maître, qu'en l'enlevant entre leurs bras au-dessus de leurs têtes effarées les matelots étaient obligés de soulever en même temps leur misérable compagnon, qui ne respirait presque plus.

Ce fut une lutte sans nom, une mêlée indescriptible, qui dura plus de deux minutes.

Le second maître ne râlait plus.

Le spectre n'avait pas voulu le rendre.

Un coup de hache lui fendit le crâne et le lui ouvrit jusqu'à la mâchoire.

L'étau ne se desserra pas.

Ce fut si horrible à voir que les révoltés reculèrent consternés. Ils ne voulaient pas jeter le second maître à la mer.

Puis, jeter le spectre à la mer, c'était peine perdue, puisqu'il revenait, puisqu'il remontait à bord, comme si de rien n'étaient les terribles blessures qui lui hachaient les mains, les bras, la poitrine et le visage.

Puisque le spectre n'était autre que le lieutenant de la *Rédemption!*

Le lieutenant, leur indomptable ennemi, que la mort n'osait pas essayer de mater.

Le lieutenant, qui, la tête fendue, portant toujours sa victime étouffée, étranglée, entre ses bras, monta sur le rebord du navire, s'y tint debout et prêt à se lancer dans les flots, leur cria d'une voix qui n'appartenait plus à ce monde:

—Lâches! traîtres! soyez maudits! maudits!.... et pendus! oui, pendus!

Cela dit, il se jeta à la mer, les mains toujours plongées dans la gorge de sa victime, qui avait été l'un de ses assassins.

Comment cet homme de fer était-il parvenu à s'accrocher au navire?

Comment avait-il pu remonter sur le pont, malgré ses nombreuses blessures et le sang qui en coulait à flots?

Nul ne le comprit.

Mais le fait est là, patent, irréfutable; nous le racontons tel qu'il s'est passé.

Le retour du lieutenant portait le nombre des morts à six, du côté des révoltés.

Il ne restait à bord du brick que neuf hommes vivants.

Encore, dans ce nombre, fallait-il compter le mousse du capitaine, pauvre enfant d'une dizaine d'années qui s'était laissé entraîner par les promesses ou effrayer par les menaces des conjurés.

Depuis que la révolte avait commencé, ce mousse ne faisait plus que pleurer et se lamenter en tremblant de tous ses membres.

Les meurtres si atroces, si cruellement accomplis sous ses yeux, lui avaient presque donné envie de se révolter contre les révoltés.

Mais la peur de la mort l'emporta sur ses instincts généreux.

Elle le retint.

On se remit enfin à débarrasser le pont des cadavres qui l'encombraient!

VIII.

L'ABANDON.

Les deux Espagnols qui survivaient, portant chacun un fanal, examinaient avec le plus grand soin tous les cadavres les uns après les autres.

Cet examen passé, des matelots les saisissaient, les enlevaient et les jetaient à la mer.

A mesure que ses recherches tiraient à leur fin, le plus jeune des deux négociants devenait de plus en plus nerveux.

Une sombre inquiétude se peignait sur sa physionomie fine et délicate.

—Voilà qui est étrange, Marcos!

—Parlez, senor, répondit celui-ci avec une nuance de respect, quoiqu'il eût reçu l'ordre de traiter ostensiblement d'égal à égal avec la personne qui lui adressait la parole.

L'autre se contenta d'éponger, avec un mouchoir de batiste brodée, la sueur froide qui perlait sur son front.

Il reprit ensuite:

—Je ne reconnais aucun de ces hommes.

—Ni moi.

—Comment cela se peut-il faire?

—Je l'ignore, à moins que....

—Quoi?

—A moins que ceux que nous cherchons ne se trouvent parmi les premiers matelots qu'on a jetés à la mer.

—Non, il ne s'y trouvaient pas.

—Vous les avez regardés, senor?

—Oui.

—Alors je m'y perds.

—Sa bonne étoile l'a encore protégé contre moi! répliqua le plus jeune des deux hommes avec une rage difficilement contenue.

—Peut-être sont-ils cachés dans quelque coin ou recoin du navire.

—Non, on les aurait découverts.... depuis le temps qu'on fait des recherches.... et d'ailleurs il ne se cache pas, lui.... Quand il y a danger pour les siens, il est toujours au premier rang.

—C'est vrai. Si c'était le capitaine auquel le timonier a fait sauter la cervelle!.... La balle l'a tellement défiguré, que nous ne pouvons pas le reconnaître.

—Es-tu fou, Marcos?.... ce capitaine-là a la tête de moins....

Marcos, tout sérieux qu'il fût, laissa échapper un léger sourire motivé par le jeu de mots féroce, mais involontaire, de son compagnon.

L'autre comprit, haussa les épaules et continua:

—Que signifie cela? Nous échapperait-il encore?

—Cependant, senor, ce bâtiment s'appelle bien la *Rédemption!*

—Oui.

—La *Rédemption* n'est-il pas le nom du brick commandé par lui?

—C'est bien ce nom-là.

—Le carosse habité par nous n'est il pas le logement occupé dernièrement par M. le comte et Mme la comtesse de Casa Real?

—Sans contredit.

Ils parlaient en marchant.

Ils arrivèrent à l'endroit où se trouvait le cadavre du capitaine soutenant encore le corps du timonier, tombé en travers sur lui.

Marcos le retourna.

Son compagnon s'agenouilla, et il approcha le fanal de ce qui restait du visage de l'officier de marine.

—Ce n'est pas lui! tu le vois.

—Non, ce n'est pas lui.

—Nous sommes joués! fit l'autre en se relevant. Qui donc m'a trahie?

—Madame la comtesse.... Senor.... murmura Marcos Praya, qui, quoique innocent qu'il fût, ne put soutenir l'éclat du regard que sa maîtresse jetait sur lui.

—Silence!.... il ne vous manquerait plus que de trahir mon incognito devant ces misérables bandits.... Maladroit! ajouta-t-elle avec colère.

Le majordome retrouva vite son calme et son impassibilité.

—Cet homme est bien fin, répondit-il en hochant la tête. Personne ne vous a trahie. Vous seule et moi possédions votre secret, votre projet.

—Alors?

—Reflechissez.... senor.... Deux fois vous avez tenté de vous délivrer de cet homme. Deux fois vos tentatives ont avorté.

—C'est vrai!

—Il ne s'abuse pas sur la haine que vous lui portez.

—Il fait bien!

—Tout cela lui aura donné l'éveil.

—Mille démons! fit-elle en cachant sa tête dans ses mains. Je me trouverai donc toujours à sa disposition, en son pouvoir!

—Toujours! non.... mais ce sera long.

—Tant de sang inutilement versé! reprit la créole en frissonnant malgré elle. Tant de sang!

—C'est un malheur, senor! Mais comme à ce mal je ne vois pas de remède mieux vaut en prendre son parti et ne plus y songer.

—Je ne m'en consolerai pas de longtemps. Des précautions si bien prises.... une trame si bien ourdie!.... Tu en prends facilement ton parti, Marcos!

—J'ai pour habitude de ne jamais discuter les faits accomplis. Manche perdue....

—Manche perdue.... à ajouter à celles que nous avons perdues déjà.

—On recommencera. On comptera, et l'on paiera le tout ensemble.

—Non, Marcos, non. Quand on n'a pas gagné une partie comme celle que nous venons de jouer, il est impossible de sortir vainqueur de la lutte.

—S'il vous plaît d'y renoncer?

—Y renoncer! riposta violemment la comtesse de Casa Real. Que dis-tu donc là, Marcos!

—Je dis ce que signifient vos paroles, maîtresse.

—Mes paroles expriment le découragement du moment, elles ne rendent pas la haine qui germe, pousse et va toujours grandissant au fond de mon cœur. Renoncer à la lutte! jamais! dussé-je y vieillir, y périr moi-même!

—Bien, maîtresse. Marcos Praya préfère vous entendre parler ainsi. Quoi qu'il vous convienne d'entreprendre, vous le savez, votre esclave vous est dévoué jusqu'à son dernier soupir.

—Je le sais.

—Et vous le trouverez toujours entre le danger et votre chère personne.

—Bien, Marcos, assez, fit la créole, qui ne laissait jamais le métis lui ouvrir son âme tout entière. Je compte sur toi.

—Merci, senora.

—Oh! tout n'est pas fini encore. Je le poursuivrai toujours et partout.

—Ceci réglé, dit Marcos avec un rire sinistre, que vous poursuivrez votre vengeance, bien légitime du reste, occupons-nous du plus pressé. Le dernier cadavre vient d'être jeté par-dessus le bord. A quoi nous arrêtons-nous?

—A ce qui a été convenu.

—Rien n'est changé?

—Rien.

—Vous ne préférez pas retourner à Cuba dont nous sommes peu éloignés?

—Non.

—Il nous sera très facile d'atterrir dans une anse perdue de la côte.

—Et si l'on nous aperçoit?

—Je réponds de votre incognito, senora.

—A quoi bon retourner à Cuba! dit la créole après avoir réfléchi quelques instants.

—A détourner les soupçons, en nous y montrant au plus tôt. Un alibi ne peut nous être inutile, en cas de recherches.

—Qui en fera? répondit-elle ironiquement, le veut ou la lune? Non, celui que je poursuis n'a pas été assez niais pour rester à terre.

—Qui sait?

—Non, non, Marcos! Il est parti.

—Après nous, alors?

—Avant nous, j'en ai la conviction. Sa contre mine une fois établie, il ne s'est pas donné la peine et le désavantage de nous attendre.

—C'est possible, senora.

—Il nous précède: c'est en Europe qu'il nous faut aller. Là, seulement, je le rencontrerai.

—En Europe?

—Oui.

—L'Europe est grande, senora.

—L'Europe pour lui, en ce moment, c'est la France.... et la France c'est Paris. Voilà où nous le retrouverons, Marcos, à Paris.

—La France n'est pas un pays, Paris n'est pas une ville où une vengeance se suive sans encombre.

—Crois-tu? fit-elle avec ironie.

—Si c'était en Espagne, encore, je ne....

—Aveugle! tu oublies la clef qui ouvre toutes les portes et ferme toutes les consciences.

—La clef d'or?

—Oui.

—Pour peu que cela convienne à cet homme, il deviendra aussi riche que vous, senora.

—Je te comprends.... le testament du comte, n'est-ce pas? C'est du testament que tu veux parler, Marcos?

—Sans doute.

—Oh! je le lui arracherai. Non pas pour cette fortune, que je méprise, autant que lui peut-être.... mais pour cette accusation qui pèse sur ma tête comme une hache empoisonnée. D'ailleurs, ma fortune personnelle est plus que raisonnable.

—Vous ne la connaissez pas vous-même.

—J'arriverai à mes fins, dussé-je la semer dans tous les ruisseaux, dans tous les antres, dans tous les bas-fonds de la ville vénale qui se croit la capitale du monde civilisé.

—J'ai peur que ce ne soit pas aussi facile que vous le pensez, senora.

—Crois-moi, mon bon Marcos, en France, comme partout ailleurs, quand on atteint un certain chiffre de fortune, on est au-dessus des hommes et des choses. Au temps où nous vivons, tout est à vendre, donc tout est à acheter. Il ne s'agit que d'y mettre le prix. Eh bien! ce prix, je le mettrai.

—Ainsi soit-il, senora. Vous devez mieux connaître ces détails que moi. Si je me permets la moindre observation, ce n'est pas moi, c'est mon dévouement qui parle.

—Ne t'inquiète de rien, Marcos. Laisse-moi agir. Contente-toi d'exécuter mes ordres sans les discuter.

—Les discuter, moi, senora, jamais! Je n'essaierai même pas de les comprendre pour peu que ce soit votre désir.

—Bien.

—Ainsi, rien n'est changé?

—Absolument rien.

Le métis s'inclina respectueusement devant sa maîtresse, et, tirant un sifflet en argent de sa poche, il siffla.

Les sept hommes, seuls survivants de l'équipage, s'approchèrent.

La comtesse de Casa-Real, reprenant son rôle de commerçant espagnol, se retira à l'écart.

Le majordome, s'adressant aux sept matelots qui l'entouraient, leur dit:

—Mes enfants, tout va bien. Jusqu'à présent nous avons parfaitement manœuvré. La réussite est complète. Aussi, je te reconnais, vous avez loyalement gagné votre argent.

Un hurrah de l'équipage lui répondit.

Seul, l'homme placé à la barre ne quitta pas son poste.

Seul il ne s'était pas mêlé, comme partie active, au massacre, et il ne se mêla point non plus, comme partie prenante, à l'enthousiasme de ses compagnons, de ses complices, si on le préfère.

Marcos Praya fit bien la même remarque que nous, mais réfléchissant qu'après tout ce pilote, ce timonier ne devait pas quitter la barre du gouvernail, il continua:

—Une dernière précaution nous reste à prendre.

—Laquelle? demanda-t-on.

—Mes garçons, reprit-il sans accorder une attention immédiate à leur interruption, mes garçons, vous ne vous souciez sans doute pas d'être pris par un croiseur et pendus comme des pirates?

—Pendus!

—Dame! ce bon lieutenant vous l'a prédit, et en cas de mauvaise rencontre, sa prédiction ne manquerait pas de devenir une réalité. La chose est facile à comprendre. Elle est d'une simplicité biblique.

Les bandits ne furent pas longs à reconnaître que le métis n'inventait rien.

Après l'ivresse de la lutte, après la réalisation d'un attentat qui les conduisait à la fortune, ils sentirent la peur d'un avenir douteux les dégriser.

Ils courbèrent la tête.

—Que faire? demanda le maître d'équipage parlant au nom de ses hommes.

—Pas autre chose que ce que je vais vous dire, répondit Marcos Praya.

—Quoi donc?

—Mettre la chaloupe à la mer, la remplir de vivres, de provisions, d'eau, enfin de tous les objets nécessaires à une navigation de quelques jours.

Comme les matelots se précipitaient pour exécuter ces ordres, il les retint et ajouta:

—Attendez! attendez! comme vous y allez, camarades! on voit bien que la corde n'est pas la cravate qui vous convient le plus.

—Ensuite? fit le maître d'équipage.

—Ensuite, vous saborderez le navire.

—Bon!

—Cela fait, nous le surveillerons à distance, jusqu'à ce qu'il ait disparu au fin fond de la mer.

—Compris.

—Cette besogne accomplie, nous ne sommes pas des pirates, mais des naufragés, de malheureux et intéressants naufragés. Toutes les sympathies nous sont naturellement acquises. Le premier navire qui nous aperçoit—et nous en rencontrerons un avant que vingt-quatre heures ne s'écoulent,—nous prend à son bord. On nous entoure, on nous interroge, nous racontons que notre brick a pris feu. Nous sûreté nous répond de notre discrétion et de notre silence réciproque. On nous soigne, on s'apitoie sur nos infortunes, et comme nos ceintures sont bien garnies, qu'elles le seront doublement, notre expédition entièrement terminée, nous oublions tous nos malheurs en touchant terre. Adieu et merci à nos sauveurs! Plaisirs et bombances dans un avenir prochain. Voilà tout ce qui vous attend si vous m'obéissez et si vous savez vous taire. Est-ce ce que vous demandez? Et mon plan vous convient il, mes garçons?

—Oui! oui! répondit-on en chœur.

—Il ne vous reste plus qu'à mettre la main à l'ouvrage, et cela, le plus vite possible.

—Ce ne sera pas long! fit le maître d'équipage.

Quand des hommes d'action comme ceux qui survivaient à la tuerie décrite plus haut par nous sentent que leur salut dépend de leur promptitude, ils vont vite en besogne.

Aucun d'entre eux ne resta inactif.

Le moyen proposé, tout scabreux et difficile qu'il parût de prime-abord, était en réalité le seul qu'ils pussent employer pour dérouter la justice humaine, pour échapper au châtiment de leurs crimes.

Vers trois heures du matin, le plan de Marcos Praya se trouvait en pleine exécution.

Le brick la *Rédemption*, auquel on avait mis le feu par surcroît de précaution, coulait, s'enfonçait majestueusement dans les flots, qui le recouvrirent de leur humide manteau.

La flamme éteinte, la fumée disparue, évanouie, la chaloupe, contenant tout ce qui survivait de l'équipage de la *Rédemption*, s'éloigna lentement du théâtre du sinistre.

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, }
Jeudi matin, 7 mai 1868. }

Le temps a été couvert toute la journée hier et l'on s'attendait à une bonne pluie qui, malheureusement, n'a pas eu lieu. Les affaires ont été assez bonnes en exportations, si non en consignations, vu le petit nombre des arrivages.

ARRIVAGES. — John Kilgour, de Louisville, avec 6,477 sacs de maïs, 574 balles de foin, et 117 moutons; Frolic, de Jefferson, avec 222 balles de coton et 35 bestiaux; Bart Able, de Shreveport, avec 99 balles de coton et 52 têtes de bétail; Iberville, de Bayou Sara, Nina Simms, de Bayou Lafourche, et Brown, du bas de la côte.

DÉPARTS. — Le Wild Wagoner, pour Natchez; Mittie Stephens et Lizzie Hopkins, pour Jefferson; Cleona, pour Ouachita; Annie Wagey et Blackford, pour les Opelousas; J. D. Hinde, pour les Attakapas, Grey Eagle, pour Bayou Sara; Peerless, pour la rivière des Arkansas, et Aloe, pour le bas de la côte.

Le BART ABLE a quitté Shreveport lundi à midi, à 6 heures et 15 minutes du soir. La rivière montait à Shreveport, au-dessus des Rafts, et à Jefferson.

Le LIZZIE GILL, de St-Louis, sera ici vendredi prochain, et repartira lundi soir à 5 heures.

AVIS RÉCENTS. — Louisville. — La rivière est stationnaire, avec 8 pieds et 2 pouces d'eau dans le canal. Temps chaud et pluvieux.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868		$546,523 42
Savoir:		
Primes d'incendie	$256 272 57	
Primes de mer	183 153 70	
Primes de rivières	103,097 15	
		$546,523 42
En moins:		
Primes remboursées	$ 5,859 75	
Primes non expirées	40,145 00	
		$ 46,004 75
Montant net des primes		$502,518 67
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$ 62,597 28	
Pertes sur mer	184,872 79	
Pertes sur les rivières	94,582 09	
	$342,052 14	
Escompte au lieu de scrip	54,348 65	
Taxes et Revenu Intérieur	24,741 36	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	32,310 83	
Six pour cent d'intérêt sur le scrit non payé jusqu'au 1er mars 1868	37,777 80	
		$491,210 76
Réservé pour pertes non réglées		$ 11,277 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après ample déduction, être équivalent à un capital comptant de $639,800, savoir:

Placé en propriétés foncières	$46,506 13
Hypothèques sur propriétés foncières	79,019 00
Placé en bons de la ville et autres bons	82,720 41
Placé en actions de banques et autres actions	123,565 [illegible]
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	135,302 [illegible]
Prêts garantis	18,200 00
Effets à recevoir	43,896 83
Primes en voie de perception	97,262 71
Encaisse	111,513 49
	$737,399 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carrière,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick	Frank Williams,
R. Brogier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte,	John Thornhill,
John S. Mannsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Frerichs,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon, Jr,
Henry J. Voss,	R. Piaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Chas. Weisbaar,	Rudolph Sieg
H. F. Given.	

24 mars

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

37............Carondelet............37

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif.................$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.................$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—1an

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI............ } Directeurs.

Jeudi, 7 mai.

Jérusalem.

Grand Opéra en 4 actes, de Verdi.

Vendredi, 8 mai.

BÉNÉFICE offert à M. CALABRESI par le public de la Nouvelle-Orléans.

1o LA CRAVATE BLANCHE. Comédie en 1 acte.
2o LA MARCHE AUX FLAMBEAUX; Célèbre symphonie de Meyerbeer.
3o 3me acte de FAUST.
4o 4me acte des HUGUENOTS.
5o Ouverture et 2me acte de GUILLAUME TELL.
6o 5me acte de L'AFRICAINE.

Samedi 9,
ROBERT LE DIABLE.

On commencera à 7 heures et demie.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST.-CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

J. KITTREDGE............trésorier
W. B. CAVANAUGH............régisseur

Salle parfaitement aérée.

MERCREDI soir, 6 mai.

Mlle EVA BRENT chante ce soir.
Début de Mlle JENNIE ENGEL et de M. W. B. CAVANAUGH.

Les portes s'ouvriront à 7 heures du soir. Le spectacle commencera à 8 heures moins un quart. Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Lecture par l'amiral Semmes.

VENDREDI SOIR, 8 mai, dans la salle du Sénat, au "Mechanic's Institute," l'amiral Semmes, de Mobile, fera une lecture sur les COURSES DE "L'ALABAMA," DES AZORES, OU IL A ETE EQUIPPÉ, AUX RIVAGES DE TERRE NEUVE. La Lecture commencera à 8 heures.

Prix du billet $1 00

Les billets se vendront à la porte et chez UGARTE & GRIJALOA, coin St-Charles et Gravier, R. NODAL, coin St-Charles et Canal, A l'Hotel St James, Et à l'Hôtel St Charles. 6 mai—3f

Fair Grounds. Fair Grounds.

GRANDE FETE CHAMPETRE,

Au bénéfice de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Avis.

LE conseil d'administration informe messieurs les sociétaires que dans l'impossibilité de pouvoir jouir comme autrefois de la salle de l'Opéra pour le bal annuel de la Société, il a cru de son devoir de prendre une initiative en dehors des usages établis jusqu'alors, mais qui, il l'espère, remplira le double but de réunir d'abord les sociétaires comme de coutume, de combler ensuite le vide qu'a laissé dans notre caisse la dernière épidémie et de faire face enfin aux exigences que pourrait nous apporter la saison prochaine;

Comptant plus que jamais sur le zèle des sociétaires et sur le concours du public en général, le conseil a décidé qu'une fête champêtre serait donnée le DIMANCHE, 10 mai, au FAIR GROUNDS, au profit de la Société Française. Toutes les précautions de décence et de bon ordre qu'exigent le nom qu'elle porte et la bonne réputation dont elle jouit dans notre communauté seront prises par le comité. Le prix des cartes d'entrée est fixé à 50 cents par cavalier. On pourra se les procurer jusqu'au jour de la fête, chez

MM. Moulor & Dumestre 13, Chartres;
J. L. Révol, rue de Chartres, No 210;
Leblanc, Vieille-Levée 265;
B. Masquère, encoignure Poydras et Circus;
J. Holdorp, 226, Chartres;
J. Blais, No 22, Jefferson;
J. J. Bonnaffé, 47, Levée, 3me District;
A. Bessac, No 4, Promenade Carondelet;
J. Schweitzer, 166, rue Royale;
E. Lanabère, encoignure Orléans et Villeré;
E. Danty, grande halle à la viande;
J. Bouchoux, 14, rue St-Pierre.
P. P. CHABERT, collecteur de la Société.

Pour la location des buvettes et restaurants, s'adresser verbalement à M. J. SCHWEITZER, 166, rue Royale.

Par ordre du président. Le secrétaire
30avril— BARBIER.

PROGRAMME

De la Grande Fête Champêtre donnée le 10 mai 1868 au profit de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

OUVERTURE DE LA FETE A MIDI.

Grand Concert,
Course en sacs à 4 heures,
Jeu de l'Oie,
Joutes Polonaises.

Autre course intéressante.
Jeu de balançoire avec prix,
Départ d'une flottille de ballons.

Bal brillamment éclairé et décoré par M. E. Masson.

L'orchestre sera sous la direction de M. Chs. Jaeger, qui exécutera des quadrilles nouveaux qu'il a composés expressément pour cette circonstance.

CAFES ET RESTAURANTS.

Prix d'entrée............50 cents par cavalier.
Pour voitures franchissant l'enceinte............25 cents.
A. BARBIER,
6 mai—5 Secrétaire.

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit:

New-York	$53 00
Philadelphia	52 00
Baltimore	48 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N.-O., de J. et du N.

E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi
avril—12f Central.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 h. A. M.	char à cheval.	5½ A. M.	char à vapeur.
6½	à vapeur.	7	"
7½	"	8½	"
9	"	9½	"
10½	"	11½	"
Midi	"	1 P. M.	"
2 P. M.	"	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
7	"	7½	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nile-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3ms

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN............Président
LOUIS SCHNEIDER............Vice-Président
E. N. GANUCHEAU............Secrétaire

— Directeurs —

C. C. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	B. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
J. F. H. GRACE.	

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tar. au Bureau des Assureurs de cette ville 11 oct—1a

ETAT DE LA LOUISIANE. — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie par ces présentes, que le 14me jour du mois d'avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes suivants, savoir: No 21,797, Susan B. Clark vs Luther W. Stewart, son mari. Sur motion de C. B. Singleton, avocat de la demanderesse, et sur la production de témoignages en sa faveur, et la Cour considérant que la loi et l'évidence sont en faveur de sa demande, il est ordonné et décrété, que le jugement par défaut rendu le 25 mars 1868, soit confirmé et fait final; que jugement est rendu en faveur de la demanderesse, Susan B. Clark, épouse de Luther W. Stewart, contre ledit Luther W. Stewart, son mari; qu'il y ait séparation de biens entre les parties; que la communauté d'acquêts et de gains qui existait entre eux soit et est dissoute; que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de trois mille sept cent soixante-trois piastres et 4 cents, avec intérêt légal, à dater de la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement, et les frais de Cour, avec le privilège accordé aux femmes mariées sur les propriétés de leurs maris, pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement signé le 21 avril 1868.
(Signé): G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30 avril, en l'an de Notre-Seigneur 1868, et la quatre-vingt-douzième de l'Indépendance des Etats-Unis.
2 mai—2,17—1er juin WM. WOELPER, Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie par les présentes, que, le 4 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants — No 20,157.—Rosalie R. Tourné, femme de C. H. Werckmuller. contre son mari.—Il est ordonné adjugé et décrété que le jugement en faveur de la demanderesse, Rosalie R. Tourné, femme de Charles Henry Werckmuller, et contre le défendeur, son susdit mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux jusqu'à ce jour; que le défendeur soit condamné à payer à la demanderesse la somme de trois mille quatre cents piastres avec intérêt légal, à dater de la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès, avec l'hypothèque et le privilège accordés aux femmes mariées pour garantir la restitution de leurs droits dotaux et paraphernaux.

Signé le 8 février 1868.
Signé: PAUL E. THÉARD, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 8 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit.
2 mai—2,5,10 CHS. LAUDUMIER, Député-Greffier.

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $157 50 en or; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix résulte étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'ils sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" resta quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs essaient de se débarrasser de ces carcasses flottantes en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers doivent faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $887) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2e pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire	$220 or
Passage dans une cabine 2d pont avant	185
Passage d'entrepont	100

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés au tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1au 13 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE,	capt. Lemarié	Samedi 4 avril
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 14 avril
VILLE-DE-PARIS,	" Surmont	Samedi 2 mai
PEREIRE,	" Duchesne	Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
8m 1124 V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres	$115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 106.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 9 mai, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 41

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans,

Le Steamer
GEN. GRANT,
Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le DIMANCHE, 10 mai, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres............$30 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira DIMANCHE, 17 mai.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français
GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, MERCREDI, le 13 mai, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
6 mai—au 13 127 rue de la Commune,

Compagnie de paquebots quotidiens entre la Nlle-Orléans et Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville—Le bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, commencera son service régulier LUNDI, 27 du courant et partira TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, et le samedi à l'arrivée du train de 4 heures P. M.—Retour. Il partira

De Madisonville, tous les jours, à 5 1/2 heures du matin
De Mandeville, do 6 1/2 do do

Et arrivera à l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin.

Tous les dimanches matin, il y aura une EXCURSION. Le bateau quittera l'extrémité du chemin de fer pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie. Il partira de Madisonville, pour la Nouvelle-Orléans, à 3 heures et demie de Mandeville à 5 heures, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures et demie.

Le CAMELIA étant un grand bateau, offre tous les avantages qu'on peut désirer, et ayant été acheté spécialement pour ce service, il le fera en été et en hiver.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
7avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI; le samedi, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers sont débarqués au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr.
15 avril—3m Rue de Chartres. No 28.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, mercredi, 6 mai 1868, à 5 P. M.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey; commis, L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, mercredi à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, Hubertville, la Nelle Ibérie, Fausse Pointe, St. Martinville, Pont Breaud, et tous les ports intermédiaires du Bayou Tèche. Il prendra également du fret pour Simsport, Churchville et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chêne. Pour fret ou passages, s'adresser à bord ou à

DUPRÉ, GREVEMBERG & CO,
No 69, Vieille Levée.
JAS. LEAKE, Agent
5 mai—2f No 10, Nouvelle-Levée.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Joe Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
10 avril— 64 Vieille-Levée.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos F. Aucoin, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS pendant le jour. Le Samedi le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant le 5 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit; et il SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et les VENDREDIS, à 5 heures du soir. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune coterie. 11 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NLLE-ORLEANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$166,471 53	
Sur les risques de mer	65,930 94	
Sur les risques de rivières	85,402 24	
	$317,804 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,885 00	
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,675 67
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie	$12,081 12	
Sur les risques de mer	39,511 76	
Sur les risques de rivières	35,022 94	
	$106,715 82	
Fins, réassurances	$ 5, 75	
Escompte de prime	48,46 67	
	50,271 62	
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins	71,610 31	
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868 y compris les balances	55,21[illegible] 10	
		$284,513 85
Bénéfice net		$ 37,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $90 c.		$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.		86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.		2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.		3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.		163,455 00
Prêts sur garantie		35,000 00
Prêts sur hypothèque		53,000 00
Effets à recevoir		11,396 38
Primes dues et en voie de la perception		47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances		12,468 00
Monnaie n'ayant pas cours		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés		13,900 00
En caisse		84,974 41
		$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Richs,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Biscoe,	J. B. Bres,
J. C. Barelli,	Thos. Sloo,
Theo A. James	25 janv—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

Edward Watts vs James Reed.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,581 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le Vendredi, vingt-deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Adèle, de la Levée ou Tchoupitoulas et Rousseau, désignés par les numéros Huit et Neuf, d'après un plan dressé par S. Balesco, arpenteur, le 10 mars 1853 et déposé en l'étude de J. R. Bergstedt, au trefois recorder de paroisse pour la paroisse de Jefferson.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent comme suit, savoir: chacun trente-sept pieds onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant, en une maison en bois et portant les Nos 21, 23, 25 et 27 sur la rue Joséphine.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable portant intérêt aux taux de cinq pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c, s'élevant à la somme de $750 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—9 14 19 22

C. E. GIRARDEY & CO. vs THOMAS M. WALSH et als.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 24,725.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, six de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs dans la présente affaire, savoir: Thomas M. Walsh, Ellen Elisabeth Walsh et Robert Walsh, à la moitié indivise d'un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, du Commerce, Lafayette et Girod, désigné par le numéro Cent Vingt, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur général, le 24 d'avril 1835, et déposé en l'étude de Wm Christy, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-quatre pieds neuf pouces sur la ligne du fond, cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne latérale, limitrophe du terrain désigné par le numéro Cent Vingt-Deux, et cent quatre pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, à l'opposée.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, leur intérêt dans un terrain situé dans le District susdit, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Belle-Chasse, Saint Thomas et Sainte Thérèse, mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne supérieure limitrophe du terrain désigné par le numéro deux, et cinquante-deux pieds un pouce de face sur une allée commune de vingt pieds de largeur, qui divise le terrain de la rue Ste Thérèse et courant parallèle à la rue Tchoupitoulas. Le dit terrain est désigné par le numéro un, d'après un plan dressé par Geo. T. Dunbar, autrefois Voyer de l'ancienne Municipalité No 2, le 31 janvier 1844 et déposé en l'étude du dit notaire Christy, sous le No 69 du livre de plan No 1.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5mai—14.22, 29—6juin

CHARLES WHITING vs. la succession de ROSANA PANZER, Salvador Panzer, Exécuteur testamentaire

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 32,000. — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, seize mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Salcedo, Conti et Gayoso, désignés par les numéros Treize et Quatorze d'après un plan dressé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville, sous le No 79, mesurant chacun trente et un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent deux pieds trois pouces et quatre lignes. Le No Treize forme l'angle des rues Bienville et Salcedo, ainsi que le tout appert plus amplement d'un acte au rapport de Charles Stringer, notaire public en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15 avril - 15, 24—mai 1, 9, 16

WEST & NETTELTON vs. JOSEPH L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.

J. C. ROGERS vs. les mêmes.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans Nos 18,684 et 18,683—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship BEAUFORT, ensemble avec sa machine, ses agrès, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississippi rive droite, à Alger au-dessous du débarcadère du Ferry du Deux-ème District.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 avril—7,16,24—mai 1 9

La veuve O. LELIEVRE vs la dame ANNE W. JETER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 11,594 — En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI trente mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Camp, Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 février 1832.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Sud de la place Lafayette sur quatre-vingt-sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le No Un forme l'encoignure des rues du Camp et Sud.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de "Florence House."

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant le jour de la vente.

Aussi: Quatre cent cinquante (450) actions entièrement libérées à vingt cinq piastres (25) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres ($8,550 00) payable le 1er juin 1869, fixe ou renouvelable conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—29—8,16,23,30

HENRY A. LESASSIER vs JAS H. WEST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans,—No 23,912.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI dix neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par F. C. Hedin, arpenteur, le 6 juin 1846, et déposé en l'étude de O. Stark, notaire public en cette ville, sous le numéro 21. Le dit terrain mesure vingt-six pieds neuf pouces deux lignes de face à la rue Nayades, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds trois pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No Trois, cent cinq pieds trois pouces et une ligne sur la ligne limitrophe au No Un, de là courant sur une ligne parallèle à la rue Nayades six pieds et deux lignes et s'étendant en profondeur depuis la dite ligne, trente pieds quatre pouces et une ligne sur une allée neuf pouces et cinq lignes de la dite ligne, à la ligne du fond, trente-et un pieds quatre pouces et deux lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble avec vingt huit actions de cent piastres chacune du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Mary Spearing, suivant acte au rapport d'Andrew Hero, notaire public en cette ville, en date du 7 septembre 1866.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITION—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de cinq cent soixante dix piastres ($570 00) en faveur de la dite Banque, payable le 1er juin 1868, ou renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera encore toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois y amendatoires.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 26—5,12 19 mai

VENTES JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs J. H. DAVIS JOHN WATSON & GEORGE FOSTER.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,087—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit de juin 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au Faubourg Tremé, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un dans l'ilet borné par les rues Columbus, Roman, Prieur et Laharpe, mesurant trente et un pieds sept pouces de face à la rue Roman sur cent pieds de profondeur et faisant face à la rue Columbus, le tout formant un seul angle. Le tout suivant un plan dressé par L. Surgi, voyer, daté du 11 juillet 1844 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville.

Cette propriété appartient au défendeur George Foster, de Miguel Prils, suivant acte au rapport de Pierre Coudrain, notaire public en cette ville, en date du 4 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7mai—7,16,24,30—7juin

SHEPPARD, ABBOTT & CO. vs P. O. REILLY

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,116—En vertu d'un ordre de vente rendu le 5 mai 1868, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, huit mai 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

La balance du fonds d'un magasin pour la pose de tuyaux de gaz, situé au No 184 rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé au bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
7mai—1f Shérif de la Paroisse d'Orléans

JOHN MUNROE & CO vs ROBERT MURPHY

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 25,718—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Un certain lot de terre situé dans la ville de Belleville, en cette Paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, et désigné par le numéro onze (11) sur un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth ci-devant notaire public en cette ville, le 18 de septembre 1846. Le dit lot est borné par les rues Gosselin, Jackson, Chesnut et du Marché.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. P. Whitney et als, suivant acte au rapport du dit notaire Ainsworth, en date du 1er juin 1847

2o—Deux terrains situés dans ladite ville de Belleville, en cette Paroisse, désignés suivant le plan sus relaté par les numéros de Treize à Vingt-et-un inclusivement, de l'ilet numéro Seize, compris entre les rues Homer, Chesnut, Newton et Elmire.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

3o—Deux terrains situés dans ladite ville de Belleville, désignés suivant le plan sus relaté par les numéros Vingt et Vingt-sept de l'ilet numéro Huit, compris entre les rues Eliza, Elmire, Evelina et Chesnut.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant

Les douze terrains ci-dessus décrits appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Manuel Elliott, suivant acte au rapport de Paul Calve, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8 décembre 1858.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 mai—7,16,24,30—7 juin

John Munroe & Co. vs. William E. Murphy.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 25,792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI huit de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre terrains situés dans la ville de Belleville, en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désignés par les numéros Sept, Huit, Neuf et Dix de l'ilet numéro Dix-Neuf borné par les rues Chesnut, Gosselin, Decatur et de Armas, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 18 de septembre 1846 et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Murphy, curateur de la succession de E. Hogan suivant acte au rapport de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du 18 juin 1851.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
7 mai—16,24,30, juin 7

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alden Ford Dunbar.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nelle-Orléans.—No 20,304.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, du Commerce et Julia, d'après un plan de Gallier et Schlarbaum, architectes, le 13 janvier 1854 et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur quatre-vingt-huit pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 168 de la rue Tchoupitoulas.

Ensemble aussi avec cent trente-deux (132) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock-note pour la somme de deux mille six cent soixante-dix-neuf piastres ($2679) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er de janvier 1869, fixe ou renouvelable, conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires de la dite banque par sa charte et les lois amendatoires.

Tout excès du prix au-delà du montant du stock-note ci-dessus décrit sera payable en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, au défendeur Alden Ford Dunbar, au rapport d'Adolphe Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 7 mai 1858 et avec l'acte de vente du shérif, payable en billets du Trésor des Etats-Unis. Et la balance du prix d'adjudication comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY
7 mai—16 24 30—7 juin Shérif de la paroisse d'Orléans.

REDELIA B. ACKER épouse de Geo W. Acker vs son EPOUX

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,831—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, onze de mai 1868, à onze heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches, situé au No 197 rue du Canal, suivant inventaire déposé au bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29avril—2,4,7,10 mai

DAVID FAIREX vs C. BECK.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 25,807.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 avril 1868, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, onze mai 1868, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin situé au No 78, rue Carondelet, avec les meubles et effets, y compris deux tables de billard, suivant inventaire déposé au bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29avril—29—2,4,7,10 mai

ZORN & BREWER vs J. G. YEISER

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,780—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix-huit mai 1868, à 10 heures A. M., dans le magasin No 26, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de—

Un piano.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—8,12,15,17

ROMAND DIAMAND vs JOS. ROSEMOND & COLOMBE MELANÇON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,699—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, six de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Neuf de l'ilet numéro Trente-et-un, borné par les rues Warsaw, Havane, Vertu et des Magistrats, suivant plan dressé par J. A. Pueyo, architecte, le 2 mai 1843, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine) trente pieds de face à la rue Warsaw, cent deux pieds neuf pouce et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Magistrats cent cinquante-huit pieds quatre pouces et une ligne sur l'autre ligne, du côté de la rue Vertu, et cinquante six pieds deux pouces et cinq lignes dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite du demandeur, suivant acte au rapport de Joseph Colin, notaire public en cette ville, en date du 14 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—8,14,27,30—6 juin

SUCCESSION DE MARY GAHIGAN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 26,060. En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de James Fallet et als vs James Gahigan et Patrick Gahigan, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

TOUS LES DROITS, TITRES ET INTERET des dits défendeurs James Gahigan et Patrick Gahigan, à la succession de Mary Gahigan, succession ouverte en la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant le No 26,060 du docket de la dite Cour, et aussi tous les droits, titres et intérêt des dits défendeurs, à savoir, la moitié indivise à la sus-propriété dépendante de la dite succession, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN de forme irrégulière situé au faubourg La Course, dans le Premier District de cette ville, mesurant quatre vingt douze pieds quatre pouces de face au bout sur la rue de la Levée (aujourd'hui Tchoupitoulas) et seulement dix neuf pieds, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne latérale limitrophe de la propriété Livaudais et cent quarante pieds six pouces de profondeur sur la ligne latérale limitrophe de la propriété qui aujourd'hui ou ci-devant appartenant aux Religieuses Ursulines.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Michael Duffey de Joseph Lambard et Charles Mornay, par acte au rapport de A. A. Baudouin et Coutie, notaire public en cette ville, en date du 15 avril 1851, et subséquemment acquise par Edward Burke à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 2 de janvier 1866, à la poursuite d'Edward Burke vs Michael Duffey de par le dossier No 13,979 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond ou obligation avec caution bonne et solvable, portant huit pour cent d'intérêt, à la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Ledit acquéreur paiera au comptant, et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $305 00 ou environ ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2,6,10,14,17

HASSAM & POOLEY vs W. C. FULHAM.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 19,802 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, du Canal, de la Douane et Tremé, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro Dix-huit, d'un plan dressé par A. Bourgerol, ancien arpenteur, daté du 4 décembre 1842. La dite portion mesure, mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal, sur cent neuf pieds de profondeur et front à la rue Franklin, entre lignes parallèles et formant l'angle des dites deux rues.

2o Un terrain contigu à la portion de terre susdécrite et désigné par le numéro Dix-Neuf, suivant le dit plan, mesurant, mesure américaine, trente six pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3o Une portion de la portion de terre faisant partie du terrain numéro Dix-huit, ci-dessus décrite en premier lieu et susdit terrain, mesurant, mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Franklin, sur dix-neuf pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas P. May, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1866.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 avril—30—9,16,24 mai—1er juin

VENTES A L'ENCAN.

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Linge fait Linge fait
VENTE SANS RESERVE
—DE—
300 lots linge fait de saison.
PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

JEUDI prochain, 7 mai, il sera vendu sans réserve, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 44, rue Vieille Levée, entre Bienville et Douane—

300 lots linge fait de saison, tels que:

Pantalons et paletots sacs en mérinos,	
Paletots sacs en alpaca,	Paletots sacs en toile,
Pantalons nankin,	Pantalons en toile,
Pantalons en tweed,	Paletots sacs en casimir,
Gilets de dessous en toile,	Gilets de desso s en nankin,
Paletots en tweed fantaisie,	Paletots en toile jaune,
Paletots en nankin,	Paletots fantaisie.

Le tout pour être vendu sans aucune réserve, en lots à la convenance des acheteurs.

Conditions à la vente. 6 mai

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

Amandes, Vin, Graines de Canaries.

En débarquement du navire Biagio, de Palerme.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

VENDREDI, 8 du courant, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue Ursulines—

29 caisses amandes sans coque; 37 sacs amandes;
10 barils graines de Canaries; 15 barils vin.

Conditions.—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 mai

Limons. Oranges.

En débarquement de la barque Biagio, de Palerme.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MERCREDI, 6 courant, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines—

—caisses limons et oranges.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Note—La vente sera continuée les jours suivants, à la même heure, jusqu'à ce que le tout soit débarqué.
6mai

PAR CHS. T. NASH.

Attention, chasseurs!

UNE CHIENNE de chasse et un fusil à Fenoso—PAR CHAS T. NASH, encanteur, Bureau: au Masonic Hall Action Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido—Samedi, 9 du courant, à 11 heures du matin, dans sa salle d'encan, au coin des rues St-Charles et Perdido, il sera vendu: Une chienne pointer, de deux ans et demi, anglaise, blanche et puce, parfaitement dressée; un fusil de chasse, français, à deux coups, calibre 14; une carnassière neuve, une corne, &c. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7mai

1600 sacs véritables Pois "Clay-d" de la Caroline, reçus directement de Charleston, par la goélette Sévère.

PAR CHAS. T. NASH, Encanteur.

Bureau, au Masonic Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido.

JEUDI, 7 mai, à 11 heures du matin, au St. Louis Warehouse, Nos 97 et 99 de la rue Front, entre les rues Lafayette et Girod, pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu—1,000 sacs de véritables pois "clayed" de la Caroline, en lots au gré des acheteurs.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 7 mai

PAR CHARLES E. FORTIER

Comptes. Comptes.

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs. leurs créanciers.

No 19,268—Sixième Cour de District.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 avril 1868; tous les comptes abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, d'après inventaire enregistré au bureau du Greffier de la dite Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 30avril—mai 6,12

BILLETS BILLETS BILLETS

Joseph W. Champlin et George Buckingham vs leurs créancier.—No 19,268, Sixième Cour de District.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI 12 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane; en vertu d'un ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 avril 1868: tous les billets abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers, d'après inventaire enregistré au bureau du greffier de la dite Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Une copie desquels billets peut se voir au bureau de l'encanteur.

Cette criée étant la seconde et la dernière, les billets ci-dessus mentionnés n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une criée antérieure, seront vendus aux plus offrants et derniers enchérisseurs, sans réserve, aux termes et conditions suivants savoir: A 12 mois de crédit, l'acquéreur devant donner des garanties bonnes et solvables, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'à paiement. 3avril—6,12 mai

PAR H. A. KINGSTON.

Succession de Wm J. Maynard, décédé—No 20,053—Deuxième Cour de District—Quatorze Terrains de prix dans le Deuxième District.

Par H. A. KINGSTON, Encanteur.

IL sera vendu, à l'enchère publique, le SAMEDI, 6 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et en conformité avec un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 2 mai 1868, les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession du Wm J. Maynard, décédé—savoir:

QUATORZE TERRAINS situés au faubourg Jackson, 3me District, dans l'ilet compris entre les rues Louisa, Bourbon, Conti, Bernadotte et St-Patrick. Les dits terrains sont désignés par le Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, et 14. Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 se touchent et ont chacun 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds le terrain No 1 forme l'angle des rues Bourbon et Bernadotte. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Bourbon et St-Patrick. Les terrains Nos 11 et 12 ont chacun 25 pieds de face à la rue St-Patrick sur 150 pieds de profondeur. Les Nos 13 et 14 ont chacun 27 pieds 9 pouces de face à la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant J. W. Breedlove, notaire public, aux frais des acquéreurs.

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le jeudi, 7 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, noyer et acajou, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en noyer et en acajou, sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, tables de rallonge, tables à manger, glaces, tapis, porcelaine, poterie, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 7 mai, à 11 heures du matin, au coin des rues Gravier et Carondelet.

Elégants Chevaux appareillés.
Chevaux de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découvertes et couvertes, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE JACOB B. EHLERS — No 30,069.

Vente à l'encan d'actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du théâtre des Variétés, de la Banque de la Nouvelle Orléans, et de la Banque Crescent City—Egalement, scrips d'assurance des Compagnies d'Orléans, des Marchands, des Citoyens, du Sun, du Home et de l'Etat de la Louisiane.—Linge de corps, chaîne, bague, etc., etc.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.

Bureau, rue Carondelet, No 26.

IL sera vendu, mercredi, 13 mai 1868, à midi, AU BUREAU DE L'ENCANTEUR, No 26 de la rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mars 1868, les actions, scrips, &c, suivant, appartenant à la succession de Jacob B. Ehlers, savoir:

3 actions de la Compagnie du gaz,
10 actions de la Banque de la Nouvelle Orléans
10 actions de la Banque Crescent City,
1 action du Théâtre des Variétés,
$10 de scrip de la Compagnie d'assurance d'Orléans de 1861,
$2 de scrip de la Cie. des Marchands, de 1861, 1861,
$60 do do du des Citoyens, de 1861,
$90 do do do du Sun, de 1858, 1859, 1860, 1861,
$1470 do do do du Home, de 1859, 1860, 1861,
$10 do do do de l'Etat de la Louisiane, de 1861, 1862.

—Egalement—

2 malles contenant du linge de corps,
2 montres en or, 1 bague.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Les règlements devront être faits au bureau de l'encanteur, avant jeudi, à midi.

Des ordres additionnels seront reçus jusqu'à l'heure de la vente. 6mai—3,9,13

VENTES DE CONSTABLE.

J. H. HAITE, contre G. KIRWIN,
—Nos 3,549, 3,550, 3551—

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu de trois writs de fieri facias qui m'a adressés Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le MARDI, 10 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, près la rue du Canal, les propriétés suivantes:

Deux terrains, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans l'ilet compris entre les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro, lequel ilet est désigné par le No 48, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, et déposé à l'étude du Dr McCoy, ancien notaire de cette ville. Les dits terrains sont désignés par les Nos 21 et 22, et ont les dimensions suivantes: terrain No 21 a 34 pieds 1 pouce de face à la rue de la Commune sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain No 22 a 33 pieds 5 lignes de face et 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. En semble, les améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison et dépendances—Saisie dans le susdit procès—Conditions: L'acquéreur devra assumer le paiement d'une hypothèque de mille piastres échéant en octobre prochain. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

H. C. PENNIMAN,
7 mai—7,21,10 Constable.

Mme G. DUPLANTIER vs F. YOUNG, No. 4743.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans. En vertu d'un writ de saisie-provisoire qui m'a adressé l'Honorable Paul W. Collens, Troisième Justice de paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai jeudi, 7 mai 1868, à midi, au No 48, rue St Pierre, Deuxième District de cette ville, à la vente publique de la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus: Un lot de meubles, suivant inventaire.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. CHS. CATOIR,
28 avril—2 & 7 Agissant Constable.

TROISIEME COUR de Justice de Paix—Paroisse d'Orléans—Nos 4896 et 4897—John R. Clay, agent, vs E. Frot.—En vertu de deux writs de fieri facias qui m'a adressé l'Hon Paul W. Collens, 3ème Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai vendredi, 8 mai 1868, à midi, à l'encoignure des rues Gasquet et Franklin, à la vente publique de la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus.—Les titres, droits et privilège de fermage de l'encoignure jusqu'à la date du 15 octobre 1867 et finissant le 15 octobre 1870, de la maison ainsi désignée: une maison et dépendances et une cuisine haute de quatre chambres, située à l'encoignure des rues Gasquet et Franklin.—Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
2avril—2ois CHS CATOIR, agissant Constable

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de EMMANUEL VOLAIRE — No 29,600.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
24 avril—24,29—mai 7 Greffier.

Succession de CATHERINE DOET—No 30,227.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
24 avril—24,28—mai 7 Greffier.

Succession de Caroline Bourdelle, épouse décédée de Jules-Cæsar Levois.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Edouard Marquis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feue Caroline Bourdelle, épouse décédée de Jules-Cæsar Levois, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
29 avril—29—3,6 mai Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises Sèches, Linge fait, Bottes, Souliers et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 7 mai, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

15 lots marchandises sèches, comprenant un assortiment général.

—AUSSI—

100 lots linge fait de saison

—AUSSI—

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

—ET—

200 douz chapeaux

Conditions à la vente. 6 mai

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Par GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan 69 rue de Chartres.

IL sera vendu, sans réserve, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, samedi 9 du courant—

Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Prieur et Hôpital, attenant à la propriété de M. Guerton, d'après le plan.

Conditions — La moitié comptant, le reste à 6 et 12 mois avec 8 p. 0/0 d'intérêt.

Acte de vente pardevant A. Dorlocourt, notaire public. 7 mai—3f

PAR D. E. MORPHY.

Vente positive et sans réserve, par Catalogue, pour cause de liquidation, de 7,464 Caisses de Vitres françaises.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 12 mai, 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, sans réserve, au magasin des importateurs, MM. W. H. Vredenburgh & Nephew, No 28 de la rue Peters, près la rue de la Douane—

7464 caisses de vitres françaises de différentes grandeurs et de qualité extra.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut se procurer des catalogues soit au bureau des importateurs ou à celui de l'encanteur, No 47 de la rue des Magasins. 7 mai

Fromage. Fromage. Fromage.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 7 mai 1868, à 11 heures du matin, pour clore une consignation, au No 69 de la rue Poydras—

140 caisses fromage du Sud et fromage de l'Ouest.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7mai

PAR WALTON & DESLONDE

Vente en partage.

Une maison en bois à un étage et un grand Terrain, sur la rue Melpomène, entre les rues Constance et Annonciation—La moitié indivise de neuf terrains de valeur, sur la rue Columbus, entre les rues Miro et Galvez.

Madame BENJAMIN TUREAUD et ALS. vs M. D. BRINGIER et als., en partage.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans Dossier No 17,724.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 6 JUIN 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et en conformité à un ordre de l'Honorable Paul Emile Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, en date du 19 octobre 1866, dossier de la Cour No 17,724, il sera vendu, les propriétés suivantes, savoir—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, étant une partie du terrain No 3, dans l'ilet borné par les rues Melpomène Thalie Constance et Annonciation, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Melpomène, à peu près 35 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur sur la ligne près de la rue Constance d'à peu près 152 pieds et sur l'autre côté près de la rue Annonciation d'à peu près 136 pieds Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison basse en bois, et d'autres bâtisses, etc.

LA MOITIE INDIVISE DE NEUF TERRAINS, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Kerlerec, Miro et Galvez, désignés par les Nos 25 à 33 inclusivement.

LE TERRAIN No 25 forme l'encoignure des rues Columbus et Galvez, et mesure 33 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Columbus, 40 pieds 6 pouces dans le fond, sur une façade et une profondeur de la rue Galvez de 97 pieds 11 pouces 5 lignes et 121 pieds sur la ligne du terrain No 26.

LE TERRAIN No 26 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 36 pieds 4 pouces 6 lignes dans le fond, sur une profondeur de 121 pieds sur la ligne du terrain No 25 et 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 27.

LE TERRAIN No 27 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 142 pieds 7 lignes sur la ligne du terrain No 26 et 134 pieds 5 pouces sur le côté du terrain No 28.

LE TERRAIN No 28 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 134 pieds 5 pouces sur la ligne du terrain No 27, et 126 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 29.

LE TERRAIN No 29 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 9 pouces 1 ligne sur la ligne du terrain No 28 et 119 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No 30.

LE TERRAIN No 30 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No 29 et 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 31.

LE TERRAIN No 31 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No 30 et 103 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 32.

LE TERRAIN No 32 mesure 33 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue Columbus, 34 pieds dans le fond, sur une profondeur de 103 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No 31 et 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 33.

LE TERRAIN No 33 forme l'encoignure des rues Columbus et Miro, et mesure 33 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Columbus, 34 pieds 2 pouces dans le fond, sur une profondeur de 96 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du terrain No 32, et 88 pieds 5 pouces 6 lignes sur la rue Miro.

Termes et Conditions.

UN QUART COMPTANT en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets des acquéreurs, payables à leur ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, avec condition dans l'acte de vente d'hypothèque, que ces billets ne seront pas payés à leur échéance, les propriétés seront saisies pour le montant des billets non payés avec intérêt, les frais de justice, etc., y compris les honoraires d'avocat, qui seront, dans le cas de poursuite, de cinq pour cent du montant. Les billets seront payés par les acquéreurs en cas de poursuite. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance transférées au vendeur.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais des acquéreurs y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis.
6 mai—6,9,16,23,30—6 juin

PAR O. VALETON.

Vin blanc en barriques et Madère, sans réserve, pour clore des consignations.

PAR O. VALETON, encanteur.

VENDREDI, 8 mai, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'entrepôt de la Douane, rue Peters, entre Conti et St-Louis.

50 barriques vin blanc,
20 quarts pipes madère.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 mai

PAR S. GUINAULT

Terrains sur la rue Claiborne.

Succession de LOUISA JOHNSON, décédée veuve de ALFRED DELLANDE—No 31,925.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 13 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 avril 1868—les lots de terre suivants, savoir:

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 6, de l'ilet renfermé par les rues Claiborne, St-Jean-Baptiste, Français et Union, ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 1, 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur 90 pieds de profondeur et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le No 2, 29 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 90 pieds sur la ligne vers la rue des Français de 34 pieds, de là retraitement à la ligne du fond de 7 pieds 10 pouces, sur une seconde profondeur vers la rue Claiborne, de 56 pieds, sur la ligne opposée atteinant au lot No 1 et 21 pieds sur le côté du fond.

Le lot No 3 forme le coin de la rue Claiborne, et a 26 pieds sur la rue St-Jean-Baptiste sur une profondeur de 86 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 4 a 30 pieds 10 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste, sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces 5 lignes.

Le lot No 6, contigu au précédent, 31 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste, sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces 5 lignes.

Le lot No 6 a 17 pieds de face à la rue de l'Union, sur 119 pieds de profondeur. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse avant le jour de la vente.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit de un an, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date, garantis par privilège de vendeur. Les frais de poursuites judiciaires pour le recouvrement de ces billets, les honoraires d'avocats seront à la charge des acquéreurs qui assumeront également, outre le prix d'adjudication, le paiement des taxes de 1867 et celles de l'année courante.

Les actes de ventes et les timbres des Etats-Unis seront à la charge des acquéreurs, pardevant O. De Armas, notaire public.
21 avril—21,28—mai 7,14 et 13.

Vente sans réserve de seize terrains de valeur situés dans le Premier District.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 9 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Seize lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 3 à 6, 8 à 15, et de 21 à 26 inclusivement, dans l'ilet No 652, renfermé par les rues Gravier, Commune, Salcedo et Lopez. Quatre des lots ci-dessus font face à la rue Gravier et les autres aux rues Salcedo et Lopez.

Voir le plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—La moitié comptant; la balance à un crédit d'un an, en billets portant hypothèque, et huit pour cent d'intérêt par an de la date.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. 6mai

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage, d'une magnifique résidence et de cinq terrains contigus sur la rue St-Philippe, faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI, 9 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Six lots de terre désignés par les Nos 1 à 6 de l'ilet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Johnson et Galvez.

1o—Cette belle propriété, bâtie sur le lot No 6, ayant 62 pieds de face à la rue St-Philippe, 65 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces. La maison est admirablement bâtie, très commode, étant parfaitement distribuée, placée sur une élévation de 8 pieds du sol, reposant sur de forts piliers en briques, contenant salon, belles pièces, parfaitement éclairées, tapisserie et plafonnées. Le salon et la salle à manger communiquent par une porte à coulisses, toutes pièces ouvrant sur un beau corridor d'entrée de 10 pieds de large: galerie au devant, grande et belle cour, et l'usage de la cuisine et chambre à repasser. Le tout couvert en ardoises, citerne de 5,000 galons, puits, latrines, &c., &c.

2o—Deux lots contigus, désignés par les Nos 4 et 5, ayant chacun 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur 100 pieds de profondeur.

3o—Un lot désigné par le No 3 contigu au No 4, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Galvez, ayant 28 pieds 9 pouces de face à la rue St-Philippe, sur 160 pieds de profondeur.

4o—Deux terrains Nos 1 et 2 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Galvez, sur de profondeur suivante: Le lot No 2, 88 pieds de profondeur et le lot No 1, 85 pieds. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, en billets divisés par acquéreur, à un crédit de un et deux ans, en billets portant huit pour cent d'intérêt, avec hypothèque. Tous les frais de poursuites judiciaires pour le recouvrement d'aucun des billets, les honoraires d'avocats seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais d'assurance.

Les taxes de 1868 devront être payées par les acquéreurs.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5mai

Vente à long crédit pour cause de départ, d'un beau magasin encoignure des rues Vieille-Levée et Quartier.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 9 mai 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Une belle propriété sise à la rue Vieille-Levée, consistant en un très bon magasin en briques à trois étages, formant l'encoignure des rues de la Vieille Levée et Quartier, Passage du 3me District, et du marché de la Levée, ayant sur la rue Vieille-Levée, 21 pieds 10 pouces sur une profondeur de 100 pieds; la rue Quartier, et au-dessus un cabinet avec étage supérieur; et un spacieux grenier. Ensemble la jouissance d'une cour et passage qui lui est commun et ouvrant sur la rue du Quartier. Le terrain mesure 21 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Vieille Levée, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue du Quartier. Voir le plan à la Bourse.

L'attention des acheteurs est invitée à considérer que la position de cette propriété est exceptionnelle, étant placée sur le seul passage conduisant du 3me District au halle-s.

Conditions—Un tiers comptant, le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date et d'hypothèque.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 3 mai

Succession de Mme Pickney Tatum, femme de Saml. Sawson.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Samuel Sawson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Pickney Tatum, épouse de Saml. Sawson, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE,
5 mai—10 15 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

450 lots habillements de saison,
270 " lingerie de messieurs,
—ET—
150 douzaines chapeaux paille et casimir pour messieurs et jeunes garçons.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, jeudi, 7 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, No 38 de la rue de Chartres—

450 lots habillements de saison, pour messieurs et jeunes garçons—assortiment de choix.

—ET—

270 lots lingerie de messieurs,

—ET—

150 douzaines chapeaux paille et casimir pour hommes et jeunes garçons.

Le tout sans réserve.

Conditions à la vente. 7 mai

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

Vente par le Marshal des Etats Unis.

J. Stetheimer contre Cahn & Blum en faillite.

64 colis de marchandises—Marchandises sèches Bottes et Souliers, Quincailleries, Liqueurs, &c.

—Et—

2 balles Coton.

NOUS vendrons, samedi prochain, 9 mai 1868, à 11 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, par ordre et sous la direction du maréchal des Etats Unis—

64 colis marchandises—Marchandises sèches, bottes et souliers, quincailleries, liqueurs, &c.

—Egalement—

2 balles coton.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5mai—3,8,9

PAR G. DE FERIET.

Attention, Pêcheurs, Attention!

Une magnifique seine de 750 pieds de long.

Vente à l'encan.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 9 mai 1868, à 11 heures du matin, dans la salle de vente de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, il sera vendu, à l'enchère publique—

Une magnifique seine de 125 brasses ou 750 pieds de long, convenable pour toute espèce de poisson, depuis le plus gros jusqu'à la crevette.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 mai

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, de Meubles de choix, au No 446 de la rue du Camp—pour cause de départ.

Par G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 11 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 446 de la rue du Camp, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison—meubles de salon, de choix; bois de lit, armoires, tables, chaises, bureaux, lavabos buffets, matelas, porte-serviettes, glaces, berceuses, fourneau de cuisine, &c. &c.

—Egalement—

Un beau piano et tabouret.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7mai

Vente péremptoire pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à 10 heures du matin, sur les lieux, au No 46 de la rue Dauphine entre les rues Douane et Bienville, il sera vendu, à l'enchère publique, pour cause de départ—

Tout le contenu de la dite maison, comprenant de magnifiques meubles "Boule," sofas, chaises à bras, tabourets à allonge, lavabos, armoires à glaces françaises, magnifiques glaces françaises, buffets en acajou, rideaux de prix, tapis Bruxelles &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 mai

Maison neuve et solidement construite à étage. No 207 1/2 de la rue Bienville, entre les rues Marais et Tremé.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Marais, Conti et Tremé. Le dit terrain a 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, comprennent: Une maison neuve, à étage, couverte en ardoises, ayant un grand abat-vent sur la façade et portant le No 207 1/2 de la rue Bienville. La dite maison a, au rez-de-chaussée, une grande chambre servant de magasin de confiserie et deux chambres derrière; au-dessus une grande chambre à "club" et 2 chambres à feu; un grand entrepôt et magasin dans la cour; lieux d'aisance, cuve, &c. Le gaz est introduit dans la maison et l'eau dans la cour.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. La propriété étant assurée jusqu'en octobre 1868, l'acquéreur devra rembourser au pro rata le montant de prime pour le temps non-expiré de la police. En cas de poursuite, l'acquéreur devra payer 5 pour cent honoraires d'avocat.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Abel Dreyfous, notaire public aux frais de l'acquéreur. 7 mai

Vente positive pour effectuer un partage

Veuve A. Castillo et autres, vs les héritiers de R. Castanedo et autres—No 32,001—du docket de la Deuxième Cour.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 31 mars 1868—

Tous les droits, titre et intérêts des parties, dans un morceau de terre situé sur le Chemin du Bayou, dans la propriété autrefois connue sous le nom de Cadet Dusuau, et celle de Paul Cheval (maintenant de J. Pemberton). Le No 1 mesure 15 pieds de face au Chemin du Bayou sur 129 pieds de profondeur et 133 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du fond. Le No 2 mesure 20 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 145 pieds de profondeur. Le No 3 mesure 15 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur. Le No 4 une aire de 159 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur. Le tout plus ou moins, d'après le plan qui sera exhibé au moment de la vente, et le tout appartient aux parties pour l'avoir possédé depuis un temps immémorial ainsi qu'il est mentionné dans les procédures susdites à la Cour.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant A. Dorlocourt notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 avril—28 mai 6, 16

Propriétés foncières de prix—Nos 78 de la rue Toulouse et No 216 de la rue de Chartres.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

VENDREDI, 29 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Deuxième District, désigné par le No 13 de l'ilet No 62, compris entre les rues Toulouse, Bourbon, Royale et St-Louis. Le dit terrain a 21 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne de face à la rue Toulouse sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse en briques, au No 78 de la rue Toulouse. Une chambre servant de salon de bière une salle à manger, une galerie et deux chambres derrière, deux greniers, cuisine en briques, chambre de domestiques, cabinet, lieux d'aisance. Le gaz et l'eau y sont introduits.

Un terrain, situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues de Chartres, Dumaine, Levée et Madison. Le dit terrain a 22 pieds 5 pouces de face à la rue de Chartres, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 216 de la rue de Chartres, ayant au rez-de-chaussée, un grand magasin, deux chambres au-dessus, et deux chambres au troisième étage: dans la cour une maison en briques d'aisance water-works, &c.

La responsabilité d'un actionnaire.

Ensemble, 19 actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. L'acquéreur assumera toute la responsabilité d'un actionnaire.

CONDITIONS—Un tiers comptant: le reste à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an, jusqu'à parfait paiement des billets. Les acquéreurs devront garantir la pluie le transfert à la police en vendeur. En cas de procès pour le recouvrement du montant des billets, les acquéreurs seront tenus de payer le recouvrement du montant des billets, et les honoraires d'avocat.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais des acquéreurs. 5 mai

N. Viguié et als. vs. Veuve J. Dufart. POUR UN PARTAGE. No 31,998.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

TROIS MAGNIFIQUES MAGASINS EN briques, à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale.—une agréable résidence en briques, à trois étages, avec un très grand terrain au No 293 de la rue Royale; terrain de prix pour bâtir, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Mr. et Mme J. B. B. Viguié, No. 27,436.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, No 86, rue Bienville.

VENDREDI, le 29 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 13 avril 1868 et signé le 20 avril de la même année, les propriétés ci-après décrites et appartenant aux dites successions—Savoir:

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, et désignés par les Nos 1, 2, et 3, de l'ilet compris entre les rues Royale, Orléans, Bourbon et St. Pierre.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Orléans et Royale, il est en face de la place St-Antoine, et a 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue d'Orléans, 37 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond opposé au terrain No 2, 13 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Pierre, 21 pieds 2 pouces 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, et 14 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue d'Orléans de 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, 16 pieds 5 pouces, sur une ligne parallèle à la rue Royale, de 41 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne de la rue d'Orléans.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde fermée, portant le No 167 de la rue Royale.

Le terrain No 2 touche au susdit; il a 31 pieds 2 lignes de face à la rue Royale, 41 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 1, de là 4 pieds 6 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St-Pierre, de là une nouvelle profondeur de 16 pieds 9 pouces 4 lignes, 31 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne du fond et 57 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue St-Pierre.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde fermée, portant le No 165 de la rue Royale, et occupée par J. Lobrano & Co, importateurs et marchands de cigares de la Havane.

Le terrain No 3 a 24 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 37 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui viennent d'être ci-dessus comprennent une bâtisse à deux étages, à mansarde fermée.

Le gaz y est introduit.

Ces propriétés de choix ne sauraient manquer d'attirer l'attention des acheteurs à cause de leur excellente position et de leur bon état.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'ilet compris entre les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier. Le dit terrain a 29 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 197 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue du Quartier, une profondeur de 125 pieds 9 pouces sur l'autre ligne, de là se rétrécissant à 14 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, de là une nouvelle profondeur de 71 pieds 5 pouces 4 lignes et 29 pieds 4 lignes sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 293 de la rue Royale, ayant huit chambres, vestibule, office, &c; une aile en briques à trois étages, ayant 12 chambres, écurie, arbres d'ornement, &c.

3o—Un terrain situé dans le Troisième District, désigné par le No 5 de l'ilet compris entre les rues Champs-Elysées, Royale, Français et Chartres. Le dit terrain a les dimensions suivantes: 35 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 99 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble—7 actions de $500 de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Le tout d'après un plan dressé le 27 février 1867, par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

CONDITIONS—En billets du Trésor des Etats-Unis un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à leur ordre et par eux endossés portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à échéance, et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour leur valeur et les polices devront être transférées au vendeur. En cas de procès pour le recouvrement du montant des billets, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré. Le paiement des billets ne sera exigible qu'après ratification d'actes, au compte des successions ci-dessus, donné au crédit au moment de l'adjudication, les responsabilités des actionnaires de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane en leur qualité.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année courante. 25 avril—mai 2,12,20 29

J. L. Gabermater & Co vs 2 Cylindres Bouilloires.

Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 25,955

Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans le 29 d'Avril 1868.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire en date du 27 avril 1868, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement, mis possession et sous ma garde, deux cylindres bouilloires, et au moment de la saisie ils étaient situés, la dite saisie étant réglée, et le défendeur dans la dite affaire est dorénavant sommé de comparaître dans le délai de quatre piastres ($440 00) avec intérêt pour ces dépenses et frais.

Et toutes personnes y intéressées sont par le présent invitées à produire leurs réclamations dans la période prescrite par la loi et à faire exécuter la pétition enregistrée dans la dite affaire.

GEO W. AVERY,
29 avril—6 15 mai Shérif.

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE, SANS RESERVE

De Marchandises sèches étrangères et américaines, Nattes Chine, extra, blanches et à carreaux rouges.

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 7 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 18 de la rue de Chartres, sans réserve—

500 colis et lots de marchandises sèches fraîches de choix—assortiment complet, comprenant en partie: Drap d'été noir, mérinos et alpacas, organdies, baréges, tare-checks, linons Bishop, bonnets, toiles d'Irlande imprimées, gilets de ducks et coutil, coutils, calicos, blancs, écrus et en couleur; cotonnades, écrus, indiennes, plaids, toiles à moustiquaires, cotonnades, matelas, stripes, denims, osnaburgs, cotonnades, corsets, nappes, serviettes, mouchoirs, madras, tissus, chapeaux de dames, rubans, parasols en soie, chemises à devants de toile et chemises, collets, leçons, bonneterie, mitaines, fil et soie, gants, châles, réseaux en dentelle, notions, &c, &c.

—Et—

500 rouleaux nattes Chine, 4/4, 5/4 et 6/4, qualité supérieure blanches et à carreaux rouges, venant d'être débarquées.

PAR VINCENT & CO.

BANDES et Entredeux en dentelle et en jaconat, Mouchoirs dentelle Broderies et Articles de fantaisie—PAR VINCENT & CO.—W. P. VINCENT, encanteur, il sera vendu, jeudi, 7 courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 18 de la rue de Chartres—sans réserve—Un grand choix de Bandes et Entredeux en dentelle et en jaconat, Broderies et les récemment Broderies et Mouchoirs dentelle, Etoffes blanches brodées.
5mai—4[illegible]

PAR HOLZ, BLOHM & CO

Grande vente, sans réserve, de Bottes, Fournitures de bureaux, Verres à lunettes. Pots (en plaqués) à eau.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

VENDREDI, 8 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu sans réserve—

450 lots de fournitures de bureaux, livres français, glaces et à lunettes.

Egalement, un billet précis, pour le compte de qui il appartiendra,

100 grosses de meilleurs verres français, à lunettes
200 lots articles de fantaisie et notions,

—Et—

24 pots à eau, en plaqué, extra fins.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches de fantaisie et de goût.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 21.

JEUDI, 7 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

475 lots de marchandises étrangères et américaines assorties,
215 lots d'articles de fantaisie et notions,
127 caisses chapeaux de paille pour hommes et garçons,
19 caisses chapeaux et casquettes paille, pour dames et enfants.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Terrains rue Esplanade.

Par C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs,
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 9 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère—

Deux lots de terre dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Gayoso ou Quatrième, et Tremé, désignés par les Nos 4 et 5, et mesurant chacun 33 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 145 pieds 4 pouces et 6 lignes à 135 et 5 lignes; les terrains sont hauts, entourés de nombreuses améliorations; shell road et les chars de la rue passant devant.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec les honoraires d'avocat, en cas de procès. L'acquéreur paiera les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant L. Duvigneaud, notaire public.
6 mai

Résidences dans le Deuxième District.

Par C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan publique—

1o—Une résidence à deux étages, en briques, ayant cuisine, citerne, etc., sur la rue Hôpital, entre les rues Johnson et Prieur. Le terrain mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de 127 pieds No 16, ..., de Prieur, de la rue (français).

2o—Une maison basse, en bois, à l'encoignure des rues Douane et Rendon. Le terrain mesure 30 pieds 6 pouces et 5 lignes de face sur la rue Douane, sur 102 pieds de profondeur de face sur la rue Rendon.

Conditions—Moitié comptant; le reste à 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque et privilège de vendeur, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées, et la police transférée au vendeur; les frais de procès, obligé le paiement des honoraires d'avocat. Les acquéreurs devront aussi payer les taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, par devant W. Rogers, notaire public.
25 avril—

Succession de Mme MARIE ZOÉ DEBLANC, veuve de Joseph Dusuau, décédée.

—No 30,234—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées dans les 1er et 2e districts. Bons emplacements. Bonnes résidences situées, sur la rue Gravier, entre Baronne et Dryades, rues Esplanade, Claiborne et Chemin du Bayou.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 9 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, daté le 2 mars 1868 et le 2 1868 et enregistré au dossier de la dite Cour, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feue Zoé Deblanc, épouse de Joseph Dusuau, décédée—

—Propriété dans le Premier District.—

Deux maisons en briques à deux étages, avec attique Nos 214 et 216 rue Gravier, entre Baronne, Dryades et l'Union. Les terrains sont subdivisés en deux parties, et mesurant chacun 26 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 119 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par ..., daté le 6 de mars 1868, et déposé dans l'étude de ... notaire public.

Les améliorations consistent, chacune: une maison en briques à deux étages, avec ... deux petites ... salle à manger ... quatre chambres ... dans la cour, une cuisine en briques à deux étages, ayant chambres de domestiques, ... citerne et fourneaux, ... La maison No 214 est louée à ..., et celle No 216 est louée à ... Possession sera donnée après notification. Le No 216 est loué à bail jusqu'au 31 octobre prochain ... déjà payé, l'acquéreur n'aura droit qu'à ... loyer ... avec la ... dans la ... dans le courant de ...

Ces propriétés sont parfaitement situées à peu de distance de l'Hôtel St-Charles, et dans ... meilleurs emplacements pour le commerce.

—Propriétés dans le Second District.—

1o—Un certain lot de terre, ... du Second District de cette ville, dans l'ilet borné par ..., Esplanade, Remparts, Bourgogne et ... Cette propriété forme l'encoignure ... et mesure 20 ... de face à la rue Esplanade et 100 ... de profondeur à la rue Bourgogne de 100 pieds ... pouces ... les améliorations consistent en une maison en briques, ... composées de ... chambres, ... écurie ... domestiques, cuisine, ... citerne, ...

Le parfait état ... $125 ...

Cette propriété située dans le centre d'une des meilleures parties du Deuxième District, mérite l'attention spéciale des ... ou de ceux qui désirent une bonne résidence.

2o—Trois lots de terre dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Bayou, Esplanade et Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par M. ... du susdit plan sera attaché à l'acte au bureau notarial ci-dessous désigné.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou (Bayou Road) et mesure 79 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur ... 35 pieds 9 pouces ... toutes les dépendances de la grande et agréable résidence ... Claiborne avec ... jardins en briques, ayant un jardin devant ... du Bayou, avec de beaux arbres fruitiers ...

Grands salons, chambres à coucher ... convenablement pour cuisine et chambres ... deux des meilleures du Deuxième District. La ... rue Claiborne, Canal et Esplanade ... vant et à un tiet de la susdite propriété.

Ensemble, 71 actions (réduites à 67) de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur devra ... en outre du montant de l'adjudication, un billet au ... en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de ... 1868, payable et renouvelable à l'époque de la charte de la banque.

La dite propriété, et la plus grande partie de la ... du terrain du fond sont louées à bail ... 31 décembre 1868, avec le privilège de ...

Le lot No 2 touche au No 1 et mesure 30 pieds de face au Chemin du Bayou, sur 156 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 148 pieds sur la ligne vers la rue Derbigny, et 31 pieds 3 pouces de large dans le fond; ensemble avec les améliorations ...

Le lot No 3 touche au No 1 et a une face ... de la rue Claiborne ... 25 pieds 3 pouces de face à la rue Claiborne ... 8 pouces de profondeur sur la ligne ... terrains Nos 1 et 2 et 51 pieds 10 pouces ... sur la ligne vers la rue Esplanade et 25 ... dans le fond. Ensemble avec toutes les ... privilèges, &c.

Conditions—Un tiers comptant; le reste ... crédit en billets garantis par hypothèque ... d'intérêt par an ... de la vente jusqu'à ... ment final. Les dits billets devront être garantis ... pothèque spéciale et privilège de vendeur ... pour leur entière valeur, et les polices ... transférées au vendeur. En cas de procès ... billets, l'acquéreur sera tenu de payer le ... (honoraires d'avocat), garantis comme ... hypothèque. Les acquéreurs devront également ... taxes de l'année 1868.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux ... acquéreurs, pardevant L. D ... notaire public.
15 mars—

Meubles et effets personnels.

Succession de LEWIS B. COLLINS, No ... Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Place No 17.

LUNDI, le 18 de mai 1868 à 10 1/2 heures A. M. à sa résidence, située rue des Magasins, entre St ... et Troisième, en vertu d'un ordre de l'Honorable ... W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du ... mars 1868, il sera procédé à ...

Les meubles de maison, effets personnels, ... valeurs, etc., appartenant à la succession ... Collins, décédé.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 mai

Deux maisons en briques à étage, Nos. 65 et 67, de la rue Race, et un terrain adjacent.

Succession de Charlotte Cochrane. No 30,119, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, 23 mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues ... et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Race, Robin, St. Thomas et Religieuses. Le dit terrain est ... pieds ... de face à la rue Race, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations qui se trouvent sur ce terrain sont:

Une maison en briques, double et à étage, solidement construite, portant les Nos 65 et 67 de la rue Race, et 4 chambres dans chaque corps de logis, une cuisine en briques à deux étages, ayant ... avec 2 chambres au rez-de-chaussée et ... de chaque corps de logis, cour pavée ... en état. Chaque corps de logis a une ... eau en ...

2o—Un terrain touchant au susdit, ayant 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue ... sur 90 pieds ... ces lignes de profondeur entre lignes parallèles ... avec une barrière ... de la ... jusqu'au fond.

La propriété se ... améliorations. Le voisinage est tranquille et agréable ... arrivée au fond ... pour ...

Conditions—Moitié comptant; le reste à ... en billets garantis spécialement par ... portant intérêt à raison de ... pour ... vendeur ... à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées, et la police transférée au vendeur ... dans le cas de procès ... Les actes de vente ... intérieur des Etats-Unis pardevant O. L. Kerrich ... notaire public aux frais des acquéreurs.
1avril—2—... mai 1, 16, 23